AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-12-68 363613

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE - SEINE-MARITIME)
Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

N° 99 - Décembre 1968

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Nous nous permettons d'insister auprès de tous : individuels, groupements ou collectifs sur la nécessité de réaliser votre réabonnement dans le courant de l'hiver au plus tard avant le 15 février. Il en va de votre intérêt car ainsi vous éviterez toute interruption dans l'envoi de nos bulletins. D'autre part, cela pourra faciliter quelque peu notre tache et nous vous en serons gré.

Nous vous demandons donc de bien vouloir souscrire votre réabonnement DES A PRESENT

Les tarifs restent inchangés. Ils sont actuellement les suivants :

- abonnement ordinaire (1 seul exemplaire de chaque note + 1 revue PHYTOMA...... 25 F
- abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires des bulletins et 1 seul exemplaire de PHYTOMA).................................. 25 F + 10 F par exemplaire des bulletins
- abonnement collectif à plusieurs adresses (1 exemplaire des bulletins à chacune des adresses et 1 exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses)......... 25 F + 20 F par adresse supplémentaire.

Tous les versements doivent être exclusivement adressés à

Monsieur le Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - 13 Grand Place - 62 - ARRAS

- soit par virement postal au C.C.P. - 57-01-50 - LILLE
- soit par chèque bancaire.

ATTENTION : Dans la partie correspondance qui doit nécessairement accompagner le titre de paiement, il faut préciser :

- la mention "Avertissements Agricoles"
- le nom, prénom et adresse complète de la personne à laquelle les bulletins doivent être adressés.
- le nombre d'exemplaires demandés.

D'autre part, les groupements et collectivités joindront en même temps que le réglement la liste des bénéficiaires des bulletins (noms et adresses complètes).

Ce qui précède ne vous concerne pas :

- si vous recevez gratuitement les bulletins de la Station
- si vous ètes abonné par une autre personne
- si vous avez réglé votre abonnement après le 1er juillet 1968.

29

Tournez-s'il-vous-plait

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

R E C T I F I C A T I F

Dans notre bulletin de Novembre sur le desherbage des céréales sitôt le semis, une inversion s'est produite dans le paragraphe ayant trait à l'Association NEBURON + NITROFENE.

Il fallait lire : l'action de ce produit sur le vulpin est à la fois rapide grâce au Nitrofène et persistante grace au néburon.

Ces avantages sont d'ailleurs bien précisés dans la description sommaire de ces deux produits qui précède.

D'autre part, il faut préciser que si le Neburon peut être utilisé en post émergence du blé. Cette utilisation ne sera qu'accidentelle et accessoire, dans le cas de conditions

CONCOURS DE DETECTION DES PREMIERES TACHES DE MILDIOU

Les personnes dont les noms suivent, lauréates du concours recevront une prime dans le courant de l'année 1969.

Mr Henri DECARPIGNY - Agriculteur - HEM-L'ENGLET 59 - ABANCOURT . . . . 50 F

Mr BETE DUMOLIN - Agriculteur - 59 - WORMHOUDT . . . . 30 F

Mr Gustave MANNECHEZ - Faubourg de la Gare - 62 - ST VENANT . . . . 50 F

Mr PINGEOT - Contremaître chez Mr Jacques NOYON - SUZANNE - 80 - BRAY-SUR-SOMME . . 50 F

Mr Henri CAHON - rue des Fonds - 76 - YVETOT . . . . 50 F

Mr Pierre MIUS - Technicien - Hameau de CALVAILLE - SASSEVILLE 76 - CANY . . . . . 30 F

Mr Daniel MOLET - Technicien - 13, rue St Exupéry 02 - SOISSONS . . . . 50 F

Nous les félicitons tous et remercions tous ceux qui, par leur envoi, nous ont renseigné sur les premières manifestations de la maladie.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. COUTURIER

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

G. CONCÉ

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

DLP -3-12-63 063614

EDITION DE LA STATION DU NORD-PICARDIE (Tél. Arras 21.04.21)
(AISNE, NORD, OISE, PAS-DE-CALAIS, SOMME)
Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture, Grand-Place, ARRAS
C.C.P. : 5701-50 Lille

ABONNEMENT ANNUEL
25 F.

LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU NORD-PICARDIE A ARRAS

Les bâtiments ont été construits en 1960, sur un terrain de la commune de Tilloy-les-Mofflaines, dépendant du Lycée Agricole d'Arras et mis à la disposition des Services du Ministère de l'Agriculture par le Département du Pas-de-Calais.



Vue générale de la Station

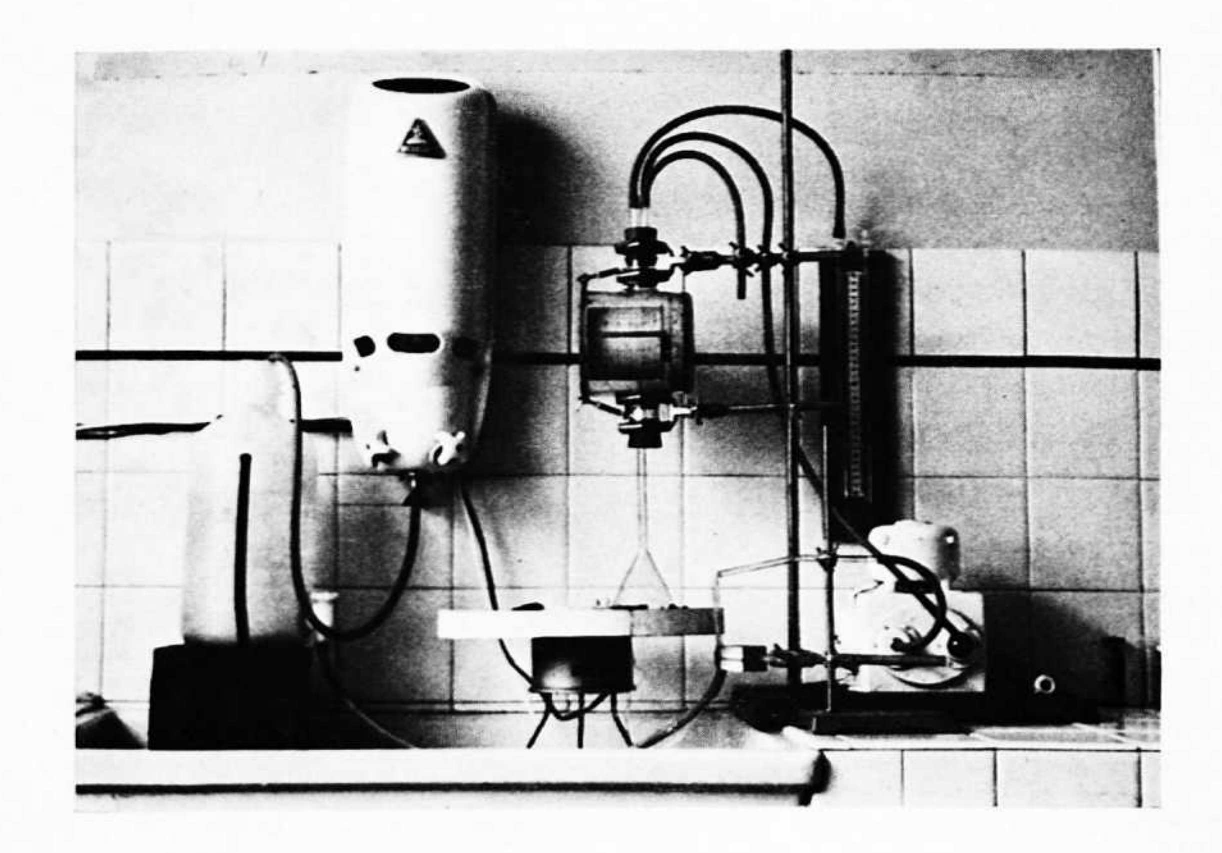
La Station est implantée sur un terrain de près d'un hectare où sont placées les cultures de référence. Elle comprend des bureaux, un laboratoire et une partie utilitaire pour l'entreposage et la réparation du matériel.

De plus, un appareillage météorologique complet permet l'étude approfondie des conditions climatiques. Différentes installations permettent, en outre, l'étude biologique des ennemis des cultures.

Les Avertissements Agricoles sont une des activités du **Service de la Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture.** Ce Service assure en outre le Contrôle Phyto-sanitaire des Produits Végétaux à l'importation et le contrôle des pépinières et des marchés. De plus, il participe directement à la mise au point des techniques nouvelles de lutte antiparasitaire et il organise la lutte contre les grands fléaux des cultures.

Géographiquement, le Service de la Protection des Végétaux est divisé en seize circonscriptions dirigées par un Inspecteur de la Protection des Végétaux. La Station d'Arras est placée sous l'autorité de l'Inspecteur de la Circonscription Nord-Picardie, comprenant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Siège de l'Inspection : Cité Administrative à Lille, Téléphone : 52.12.21, Poste 462, 52.15.21.

30



Le Laboratoire

Un matériel optique approprié (microscopes, loupes binoculaires...) est utilisé pour l'observation des champignons microscopiques et des insectes.

Un matériel d'études biologiques (étuve, appareil tavelure de laboratoire, cages d'élevage...) est utilisé pour suivre l'évolution des différents parasites.

COMMENT FONCTIONNE LA STATION D'ARRAS ?

Le producteur se demande souvent quelle peut être la valeur des conseils donnés par les Avertissements Agricoles. Surtout il ne voit guère comment un groupe de techniciens situés à Arras peut le guider utilement dans la protection de cultures particulières situées en un lieu éloigné du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne ou de l'Oise, mais une liaison efficace existe entre la production locale et la station centrale.

1) Réseau d'observateurs et de correspondants.

La Station bénéficie du concours bénévole et dévoué de nombreux producteurs et techniciens agricoles.

D'une part, les **Chefs de Poste** d'observations, dotés d'un abri météorologique, nous communiquent tous les jours les relevés climatiques concernant la pluie, les températures maxima et minima, l'hygrométrie, etc... De plus, par des notations phénologiques et grâce à des élevages de parasites et à de multiples observations, ils nous renseignent sur l'évolution de la végétation et l'évolution des ennemis des cultures. En 1968, les chefs de poste sont au nombre d'une soixantaine répartis dans les cinq départements.

D'autre part, les **correspondants** spécialisés par culture (pommes de terre, betteraves, colza, cultures fruitières...) nous tiennent au courant de l'évolution de ces cultures et de leurs ennemis. En 1968, ils sont au nombre d'une cinquantaine.

2) Liaison avec les services publics et les organisations agricoles.

La Station est en liaison permanente avec les services techniques du Ministère de l'Agriculture et les organisations professionnelles agricoles.

Grâce aux services de la Météorologie Nationale (bulletin quotidien de renseignements, prévisions à moyenne et à longue échéance), la lutte préventive peut être orientée dans des limites raisonnables.

Enfin, à un échelon supérieur, les conseils et les directives de la Recherche Agronomique nous permettent d'améliorer constamment les méthodes d'Avertissements Agricoles et d'envisager les solutions aux difficultés nouvelles.

3) Station centrale à Arras.

L'activité de la Station comporte quatre points essentiels :

— CENTRALISATION DES RENSEIGNEMENTS.

Pour être utilisables, les renseignements sont enregistrés et portés au jour le jour sur graphiques, matérialisant ainsi pour les cinq départements l'évolution du temps, des cultures, des insectes parasites ou ravageurs et des maladies.

— OBSERVATIONS SPECIALES.

Des études plus approfondies sont poursuivies aussi bien au laboratoire qu'en nature concernant les données climatiques, phénologiques ou biologiques, permettant de préciser les renseignements fournis par les observateurs et les correspondants.

En particulier, l'évolution des tavelures est suivie au laboratoire grâce à un appareil de prévision des émissions d'ascospores, et au moyen de mises en étuve à 20° ; dans la nature, cette prévision est contrôlée par un appareil enregistrant les émissions réelles. L'étude du carpocapse est suivie grâce à des élevages et des cylindres de ponte. D'autres élevages (cécidomyie des poirettes, hoplocampes, mouche du chou, etc...) sont entrepris suivant leur nécessité. Des observations répétées permettent peu à peu d'améliorer différentes méthodes de lutte.

— EMISSION DES AVIS DE TRAITEMENT.

Le succès des Avertissements Agricoles réside en grande partie dans leur organisation et en particulier dans la rapidité avec laquelle ils peuvent transmettre aux producteurs leurs conseils.

Par exemple,

Les observations effectuées dans les cinq départements le 10 mai à 8 heures sont enregistrées à la Station d'Arras le 11 mai à 10 heures et l'avis de traitement qui en résulte est déposé à la Poste centrale à 13 heures. Les producteurs reçoivent individuellement cet avis le 12 mai au matin.

Ainsi, en cas d'urgence, entre une observation faite dans un lieu quelconque de la circonscription et la réception de l'avis de traitement pour les producteurs de ce lieu, il ne s'est pas écoulé plus de 48 heures. Or, les méthodes que nous employons nous permettent en général une prévision suffisamment précise de l'évolution des insectes ou des maladies pendant ce laps de temps pour garantir une bonne efficience du traitement conseillé.

— ENTRETIEN DU MATERIEL.

L'entretien et la réparation des abris météorologiques, des cages d'élevage et du matériel d'observation est une lourde charge qui nécessite un outillage et des locaux spécialisés, de même qu'un gros effort de main-d'œuvre, problème malheureusement insuffisamment résolu à l'heure actuelle.



La Salle d'expédition des Avis

Un ensemble de machines permet l'impression et l'expédition rapide des avis de traitement :

— Adresseuse pour l'impression des enveloppes.

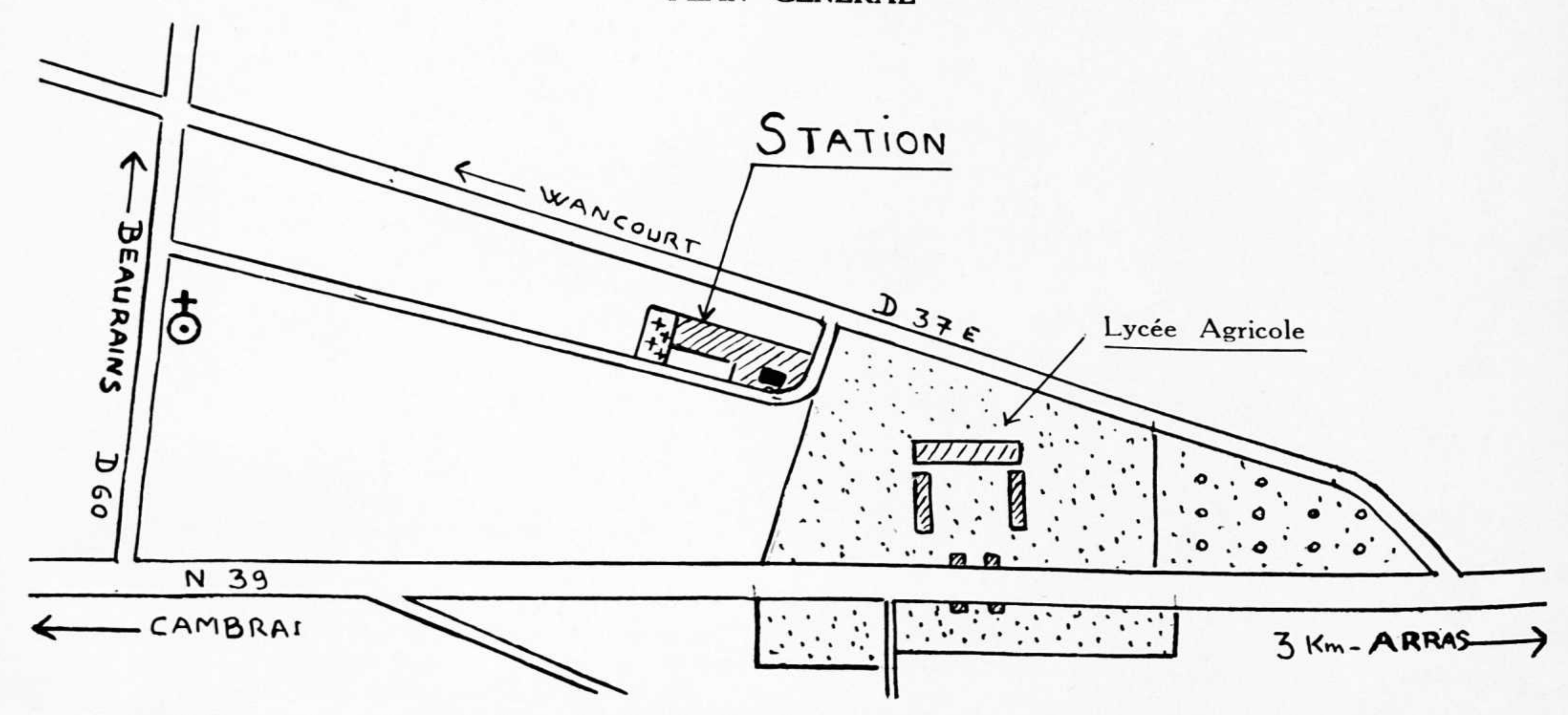
— Duplicateur pour l'impression des avis.

— Plieuse-inséreuse..

— Colleuse.

31

PLAN GENERAL



La Station est desservie par la ligne d'autobus B (direction Tilloy).

Les Avis de Traitement sont reçus directement par les personnes qui sont abonnées à notre Service. En plus des Avertissements, les abonnés bénéficient du service de la revue « Phytoma » (10 numéros par an) qui traite des questions antiparasitaires.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Abonnement simple : **25 F.**

Abonnement collectif : **25 F. + 10 F.** par série supplémentaire d'avis expédiés à la même adresse.

Tous les versements doivent être effectués à :

REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE 13. Grand-Place — 62 - ARRAS C. C. P. LILLE : 5701.50

Tous les abonnements contractés avant le 1er juillet débutent à la date d'enregistrement et s'arrêtent au début de l'année suivante (date du réabonnement général). La période recommandée pour les abonnements s'étend de début novembre à fin février.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
G. CONCE.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. COUTURIER.

Imprimerie de la Station du Nord-Picardie
Directeur-Gérant : L. BOUYX.